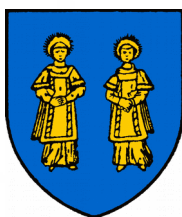


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS



MAIRIE DE LAHAS
32130

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 MARS 2018

PRÉSENCE

L'an deux mille dix-huit, le 29 du mois de mars à 20h30, le conseil municipal de Lahas, dûment convoqué le 19 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Gérard FAURÉ, Maire.

Étaient présents : Thierry BIRAN, Laure COSTANTINI, Pierre DANOS, Nicolas DESTIEUX, Marie-Josée DARRÉ, Jeanine LAIRLE, Muriel LEBOURGEOIS, Éric MENON, José SIMORRE.

Procuration : Yves-Marie CORFA (procuration à Pierre DANOS).

Pierre DANOS a été désigné secrétaire de séance.

DÉBUT DE SÉANCE

20h45

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2017.
- Affectation du résultat 2017.
- Vote des taux des taxes directes locales.
- Vote du budget primitif 2018.
- Règlement caveau communal.
- Demande subventions Conseil Régional et Conseil Départemental travaux salle des fêtes.
- Compte personnel de formation.
- Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Présentation des comptes 2017 par lecture des sommes engagées ou perçues.

En fonctionnement, les recettes se sont élevées à 157 404,93 € et les dépenses à 118 537,94 €.

En investissement, les recettes se sont élevées à 55 720, 97 € et les dépenses à 15 502,86 €.

M. le Maire sort de la salle et Thierry Biran soumet au vote l'approbation des comptes.

10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017

L'excédent de fonctionnement de 237981,13 € sera reporté à l'article 002 et l'excédent d'investissement de 40218,07 € sera reporté à l'article 001 du budget primitif 2018

11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

M. le maire propose de maintenir le taux des taxes directes locales, comme depuis plusieurs années. Cependant, il indique que les taux des autres administrations augmentent chaque année, amenant les impôts à mécaniquement croître pour les contribuables.

11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

RÈGLEMENT CAVEAU COMMUNAL

Pour l'utilisation du caveau communal, il est préférable de rédiger un règlement. M. le Maire propose d'établir la gratuité les six premiers mois et un tarif de 10 € par jour au-delà.

11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

DEMANDE SUBVENTIONS CONSEIL RÉGIONAL ET CONSEIL DÉPARTEMENTAL TRAVAUX

SALLE DES FÊTES

Des dossiers de subventions peuvent être présentés auprès des Conseils Régional et Départemental, le conseil municipal délibère pour donner pouvoir au Maire d'instruire les dossiers.

11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

.Le Maire expose que le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 oblige les communes à mettre en œuvre un plan de formation personnel pour les agents.

11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

QUESTIONS DIVERSES

FIN DE SÉANCE 23H00
